



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
14 mai 2024
Français
Original : anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Soixantième session

Bonn, 3-13 juin 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au bilan mondial :

éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble

Organe subsidiaire de mise en œuvre Soixantième session

Bonn, 3-13 juin 2024

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au bilan mondial :

Éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble

Expérience et enseignements tirés du premier bilan mondial

Rapport de synthèse du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport, établi par le secrétariat sous la direction des présidents des organes subsidiaires, contient un résumé des informations communiquées par les Parties et les entités non parties sur l'expérience et les enseignements tirés du premier bilan mondial et vise à orienter l'affinement des éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble. Ce processus d'affinement fera l'objet d'un travail de réflexion qui débutera aux soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires et s'achèvera à la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

* Le présent document a été soumis aux services de conférence après la date prévue, pour tenir compte des communications reçues de Parties et groupes de Parties après la date limite du 29 mars 2024.



Abréviations et acronymes

AAC	Action pour l'autonomisation climatique
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

I. Introduction

A. Mandat

1. Suite à l'adoption, par la CMA à sa cinquième session, de la décision 1/CMA.5, qui a marqué la conclusion du premier bilan mondial, la CMA a invité les Parties et les entités non parties à soumettre des informations sur l'expérience et les enseignements tirés du premier bilan mondial, a prié le secrétariat d'établir un rapport synthétisant ces informations et de le soumettre à temps pour qu'il éclaire le travail d'affinement des éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial dans son ensemble et a décidé que ce processus d'affinement ferait l'objet d'un travail de réflexion qui débiterait à la soixantième session des organes subsidiaires et s'achèverait à la sixième session de la CMA¹.

B. Informations générales

2. En application de l'article 14 de l'Accord de Paris, la CMA fait périodiquement le bilan de la mise en œuvre de l'Accord afin d'évaluer les progrès collectifs accomplis dans la réalisation de l'objet de l'Accord et de ses buts à long terme ; elle a procédé à son premier bilan mondial en 2023 et répétera l'exercice tous les cinq ans par la suite sauf si elle adopte une décision contraire ; elle s'y emploie d'une manière globale, axée sur la facilitation, en prenant en considération l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre et l'appui et en tenant compte de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles ; les résultats du bilan mondial éclairent les Parties dans l'actualisation et le renforcement de leurs mesures et de leur appui selon des modalités déterminées au niveau national, ainsi que dans l'intensification de la coopération internationale pour l'action climatique.

3. À sa première session, la CMA a décidé des modalités de l'établissement du bilan mondial et des sources de données de celui-ci et a déterminé que le bilan se composerait d'un volet de collecte des informations et de préparation, d'un volet d'évaluation technique et d'un volet d'examen des résultats, que le bilan mondial serait réalisé d'une manière exhaustive, axée sur la facilitation, efficace et utile, en évitant les doubles emplois et en tenant compte des résultats des travaux pertinents menés dans le cadre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, et qu'il serait un processus piloté par les Parties et mené de manière transparente, avec la participation des autres acteurs et en tenant compte de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles².

4. Mécanisme visant à relever le niveau de l'ambition climatique et à accélérer les efforts en cette décennie cruciale, le premier bilan mondial a été dressé avec l'aide des organes subsidiaires, qui ont établi un groupe de contact mixte à cette fin. À sa première session, la CMA a prié les Présidents des organes subsidiaires d'organiser le bilan mondial d'une façon souple et appropriée, de s'employer à recenser les possibilités d'apprentissage par la pratique, notamment pour évaluer les progrès collectifs, et de prendre les mesures nécessaires pour examiner les données au fur et à mesure qu'elles sont disponibles³.

C. Portée et méthode de travail

5. Le présent rapport contient un résumé des informations communiquées par les Parties et les entités non parties dans le cadre du mandat visé au paragraphe 1 ci-dessus, qui concernent le processus du premier bilan mondial, et notamment le dispositif de gouvernance, les différents volets et modalités, les sources de données, la nature des résultats, les éléments transversaux, la suite à donner et la participation et le rôle des parties prenantes. Le rapport est articulé autour des volets, du mandat et des thèmes du premier bilan mondial ainsi que des informations soumises.

¹ Décision 1/CMA.5, par. 193 ; voir également la décision 19/CMA.1, par. 15.

² Voir la décision 19/CMA.1.

³ Voir la décision 19/CMA.1, par. 4 et 16.

6. Les expressions ci-après sont utilisées pour rendre compte du pourcentage de Parties et d'entités non parties ayant mentionné des informations particulières :

a) « Quelques » pour moins de 10 % des Parties ; « certaines » pour 10 à 40 % ; « de nombreuses » pour 41 à 70 % ; « la plupart » pour 71 à 90 % ; « presque toutes » pour plus de 90 %. Dans le cas de communications provenant de groupes de Parties, chaque Partie du groupe a été comptabilisée, mais les Parties qui sont membres de plusieurs groupes ayant communiqué des informations similaires n'ont pas fait l'objet d'un double comptage ;

b) « Certaines » pour 50 % ou moins des entités non parties et « de nombreuses » pour plus de 50 % d'entre elles. La plupart des communications d'entités non parties ont été soumises au nom d'un réseau, d'une alliance, d'une coalition ou d'un collectif, mais il a été estimé que toutes les communications de ce type provenaient d'une seule entité non partie.

7. Au 1^{er} mai 2024, 36 communications⁴ avaient été reçues, à savoir 20 communications de Parties ou groupes de Parties⁵ et 16 communications d'entités non parties⁶, y compris d'organismes des Nations Unies, pour un total de 157 pages (98 pages soumises par des Parties et 59 pages soumises par des entités non parties).

II. Synthèse

8. Presque toutes les Parties ont indiqué qu'elles considéraient que le premier bilan mondial, qui s'est achevé à la cinquième session de la CMA, était une réussite, que ses résultats repris dans la décision 1/CMA.5 représentaient une avancée historique et marquaient un pas en avant vers une volonté collective de définir un point de ralliement pour l'action climatique mondiale en cette décennie cruciale et au-delà. Certaines Parties ont estimé que les résultats permettaient de se faire une idée globale des progrès collectifs accomplis pour ce qui est de donner effet à l'Accord de Paris et d'atteindre ses objectifs à long terme et ont souligné qu'il existait d'importantes lacunes en matière d'ambition et d'application et qu'il était urgent d'accélérer les efforts visant à y remédier.

9. Les résultats du premier bilan mondial comprennent une évaluation rétrospective des progrès accomplis à ce jour ainsi que des recommandations et des possibilités d'action visant à éclairer les mesures qui seront prises et à renforcer la coopération internationale. De nombreuses Parties ont soutenu ces approches et ont salué l'équilibre entre celles-ci et la prise en compte équitable des dispositions de l'Accord de Paris. Elles ont indiqué qu'il convenait de préserver cet équilibre dans les prochains bilans mondiaux.

10. Presque toutes les Parties ont souligné qu'il convenait, dans le cadre du bilan mondial, de continuer de tenir compte de manière transversale des questions relatives à l'équité, aux meilleures données scientifiques disponibles et au niveau d'ambition. Les contributions du GIEC, qui ont contribué à donner un fondement scientifique au premier bilan mondial, ont été largement saluées. Quelques Parties ont indiqué que l'évaluation des progrès réalisés devrait se faire dans le respect de l'équité et tenir compte du fait que les pays développés jouaient un rôle de chefs de file en matière d'action climatique, tandis qu'un petit nombre de Parties a soutenu une approche de la prise en compte de l'équité qui contribuerait à relever le niveau d'ambition et non l'inverse.

⁴ Disponibles à l'adresse suivante : <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx> (dans le champ de recherche, taper « global stocktake » et sélectionner « 2024 »).

⁵ Afrique du Sud ; Alliance des petits États insulaires ; Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Australie ; Canada ; Chine ; États-Unis d'Amérique ; Groupe des 77 et Chine ; Groupe des États arabes ; Groupe des États d'Afrique ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Inde ; Islande ; Japon ; Norvège ; pays en développement animés du même esprit ; pays les moins avancés ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; Union européenne et ses États membres.

⁶ Agriculteurs et ONG du secteur de l'agriculture, autorités locales et municipales, Bilan mondial indépendant, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, CDP, Climate Action Network, Coalition We Mean Business, Fonds mondial pour la nature, Groupe Femmes et genre, International Cryosphere Climate Initiative, Institut des stratégies environnementales mondiales, Institutional Investors Group on Climate Change, Observatoire de l'AAC, Partenariat mondial pour la résilience, plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national et Plateforme Océan et Climat.

11. De nombreuses Parties ont remercié d'autres Parties d'avoir fait preuve de souplesse lors de l'élaboration du premier bilan mondial et d'avoir adopté une approche fondée sur l'apprentissage par la pratique. De nombreuses Parties ont estimé que, moyennant quelques améliorations, les modalités énoncées dans la décision 19/CMA.1 constituaient une bonne base pour les prochains bilans mondiaux. Certaines Parties ont souligné que les modalités ne devraient pas être renégociées dans le cadre des délibérations des soixantièmes sessions respectives des organes subsidiaires concernant le bilan mondial. De nombreuses Parties ont considéré que tout affinement des éléments de procédure et de logistique du processus de bilan mondial devrait avoir pour objectif de créer des dispositions visant à tenir compte d'évolutions futures, étant donné que les prochains bilans mondiaux gagneraient sûrement en importance et en influence.

12. La plupart des Parties étaient favorables à ce que les prochains bilans mondiaux soient établis selon un processus piloté par les Parties avec la participation d'entités non parties, et dont les résultats seraient non punitifs et non directifs, axés sur la facilitation et harmonisés avec les mesures prises en vertu d'autres cadres de coopération internationale. De nombreuses Parties ont recommandé de simplifier le processus de bilan mondial, y compris en ce qui concerne les volets abordés et les données prises en compte, afin de garantir une utilisation efficace du temps et des ressources.

13. Certaines entités non parties ont estimé que les résultats du premier bilan mondial signalaient aux pays qu'ils devaient relever leur niveau d'ambition climatique et renforcer leur collaboration avec les entités non parties. Elles ont considéré que le processus et les résultats étaient ambitieux, transparents et inclusifs et qu'ils représentaient les meilleures pratiques en matière d'action à plusieurs niveaux. De nombreuses entités non parties ont salué le fait que le bilan soit doté d'un fondement scientifique et ont rappelé qu'il était crucial de limiter l'augmentation de la température de la planète à 1,5 °C. De nombreuses entités ont également constaté avec satisfaction que les thèmes du bilan étaient pris en compte de manière équilibrée et que des approches rétrospectives et prospectives avaient été adoptées, et elles ont recommandé d'avoir recours à une approche similaire lors des prochains bilans mondiaux ainsi que de relever le niveau d'ambition climatique d'une manière juste, équitable et respectueuse des droits de l'homme. Certaines entités non parties ont indiqué qu'il était nécessaire, lors du prochain bilan mondial, d'examiner en priorité des questions transversales telles que l'équité de genre, les droits de l'homme et l'inclusion sociale et de veiller avant tout à établir des synergies avec les cadres de coopération internationale et les accords multilatéraux pertinents autres que l'Accord de Paris.

A. Dispositif de gouvernance

14. Certaines Parties ont considéré que le Comité de haut niveau, créé pour présider les réunions de haut niveau consacrées à l'examen des résultats du premier bilan mondial⁷ et composé des présidences des quatrième et cinquième sessions de la CMA et des Présidents des organes subsidiaires, formait un composant essentiel de la transition entre les phases technique et politique du bilan et permettait d'éclairer l'examen des résultats. Quelques Parties ont recommandé que le Comité de haut niveau se réunisse plus tôt lors du processus de bilan mondial et qu'il ne soit pas seulement convoqué pour l'examen des résultats. De nombreuses Parties ont estimé que le comité devrait compter trois présidences de la CMA (ancienne, actuelle et suivante) parmi ses membres et que l'équilibre régional devrait être respecté, et notamment que les cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies soient représentés.

15. En ce qui concerne les prochains bilans mondiaux, quelques Parties ont souhaité que le comité soit doté d'un mandat solide lui permettant d'établir des mesures claires visant à garantir la participation effective des Parties et des entités non parties, qui est nécessaire pour examiner le vaste éventail d'informations prises en compte dans le cadre du bilan et parvenir à un accord sur les réponses et recommandations connexes. Certaines Parties ont indiqué qu'il fallait définir clairement le rôle du Comité de haut niveau, notamment dans le processus politique de haut niveau, et la relation du comité avec le groupe de contact mixte. Certaines

⁷ Voir la décision 19/CMA.1, par. 33.

Parties ont encouragé le comité à mener des consultations régionales et interrégionales. Quelques Parties ont recommandé que des mesures soient prises pour atteindre une représentation équilibrée des genres au sein des instances responsables de chaque volet du bilan.

16. Certaines entités non parties ont demandé d'accroître la coordination entre les présidences des cinquième à septième sessions de la CMA afin de soutenir l'impulsion politique de haut niveau, une action à plusieurs niveaux dynamique et la coopération internationale nécessaires pour relever le niveau d'ambition et faire en sorte que le niveau d'ambition soit en adéquation avec l'objectif de 1,5 °C d'ici à la septième session de la CMA.

Questions d'orientation

17. Les Présidents des organes subsidiaires ont formulé des questions d'orientation pour tous les volets du bilan mondial⁸ et ont collaboré avec le Comité de haut niveau pour élaborer des questions relatives au volet « examen des résultats ». Certaines Parties ont noté que les questions d'orientation étaient trop nombreuses et qu'elles n'avaient donc pas été toutes prises en compte. De nombreuses Parties ont recommandé que les Présidents des organes subsidiaires élaborent une série de questions d'orientation communes afin de favoriser les synergies entre les volets et la cohérence entre les thèmes du bilan et les conclusions tirées du processus et ont souhaité que ces questions concernent la collecte des informations et l'évaluation technique. Quelques Parties ont souhaité que cette série de questions porte sur l'examen des résultats.

18. Certaines entités non parties ont indiqué que les questions d'orientation devraient être concrètes et ciblées afin de faire en sorte que les informations communiquées puissent être comparées et facilement analysées et puissent servir de contributions au bilan mondial.

B. Nature des résultats, portée et thèmes

19. En vertu de la décision 19/CMA.1 (par. 34 c)) les conclusions de l'examen des résultats devraient faire l'objet d'une mention dans une décision ou une déclaration de la CMA, ce qui, pour certaines Parties, montrait qu'il existait une certaine souplesse en matière de résultats du bilan. D'autres ont indiqué que le premier bilan avait montré qu'il était important de se concentrer sur des décisions prises par consensus et ont recommandé de faire de même lors des prochains bilans. À l'inverse, quelques Parties ont fait valoir qu'une déclaration politique permettrait de diffuser un message d'intention clair, et que cette option devrait être envisagée pour le deuxième bilan mondial.

20. La plupart des Parties ont soutenu l'utilisation de la structure et des thèmes définis dans la décision 19/CMA.1 (par. 6 b)), et certaines Parties ont souhaité que les résultats soient en adéquation avec l'article 2 (par. 1) de l'Accord de Paris. De nombreuses Parties ont jugé souhaitable que les rubriques utilisées dans le premier bilan mondial (à savoir la décision 1/CMA.5) soient reprises dans les résultats des prochains bilans mondiaux. Quelques Parties ont indiqué que les résultats du bilan mondial ne devaient pas faire l'objet d'une décision d'ensemble.

21. Quelques Parties ont souhaité que le mandat du bilan mondial ne soit ni réinterprété ni renégocié. Certaines ont indiqué qu'il faudrait conserver une certaine souplesse en ce qui concerne le mandat et les axes thématiques des prochains bilans, afin de pouvoir intégrer de nouvelles priorités en tant que thèmes. La structure des résultats du premier bilan mondial devrait donc servir de référence aux prochains bilans, sans pour autant constituer un précédent. La plupart des Parties ont indiqué que l'examen de questions transversales telles que les incidences des politiques d'atténuation, les mesures prises unilatéralement, le multilatéralisme et la transition juste devrait être maintenu dans les prochains bilans mondiaux. Quelques Parties ont recommandé que les prochains bilans tiennent compte des faits nouveaux concernant le dispositif de lutte contre les changements climatiques des Nations Unies tout en continuant de considérer les approches globales et intégrées comme un sujet essentiel. Étant donné que la nécessité de tenir compte des pertes et préjudices était

⁸ Conformément à la décision 19/CMA.1, par. 7.

reconnue à l'échelle mondiale, de nombreuses Parties ont souligné que ces deux éléments devraient être traités comme un thème à part, distinct de la question de l'adaptation. Quelques Parties ont recommandé d'examiner, lors du deuxième bilan mondial, les progrès réalisés dans le cadre d'autres initiatives liées aux objectifs de l'Accord de Paris, notamment les progrès réalisés en vue de l'application du cadre de transparence renforcé.

22. De manière générale, de nombreuses Parties ont indiqué qu'il importait de recenser les difficultés relatives au bilan mondial et de définir avec précision les thèmes et la portée de celui-ci dès le début du processus, de manière à orienter les débats menés dans le cadre de volets ultérieurs. Certaines Parties ont indiqué être déçues du fait que la nature attendue des résultats n'ait pas été clairement définie dès le début du premier bilan. Quelques Parties ont recommandé d'élaborer et de rédiger en toute transparence un projet de décision concis qui ne reprendrait ni d'autres décisions ni les débats menés au titre d'autres points de l'ordre du jour.

23. Certaines entités non parties ont signalé qu'il importait de déterminer la nature et la structure des résultats au début du processus de bilan, de manière à favoriser une prise de décision efficace et l'application des mesures correspondantes. Elles ont souligné la nécessité de mieux prendre en compte le thème des pertes et préjudices, au vu de son importance pour les pays en développement et des effets toujours plus violents des catastrophes d'origine climatique.

Liens avec d'autres secteurs d'activité

24. Lors de l'établissement du premier bilan mondial, il n'existait aucun moyen formel de coordonner le processus avec les programmes de travail sur l'atténuation, l'adaptation, les pertes et préjudices, le financement et la transition juste, qui n'existaient pas lorsque les modalités du premier bilan ont été définies, ou qui ont grandement évolué depuis. Presque toutes les Parties ont rappelé qu'il était nécessaire que les Présidents des organes subsidiaires mettent en place des mécanismes de coordination entre le bilan mondial et les autres secteurs d'activité et leurs programmes de travail respectifs, sans que cela n'engendre de lourdeurs administratives. Certaines Parties ont précisé que l'environnement et les liens avec d'autres secteurs d'activité devraient faciliter les travaux et favoriser la productivité et qu'il faudrait éviter autant que possible les chevauchements et les incompatibilités. Elles ont conseillé d'éviter que les résultats du bilan mondial n'empiètent sur d'autres mandats ou ne créent de nouvelles prescriptions.

25. De nombreuses entités non parties ont indiqué qu'il fallait renforcer la coordination entre le bilan mondial et les autres secteurs d'activité au cours du processus de négociation afin de réduire la charge pesant sur les négociateurs et de faire en sorte que tous les thèmes soient pris en compte de manière égale. De nombreuses entités non parties ont recommandé de faire en sorte, avant toute chose, que le processus de bilan mondial et la nature des résultats soient définis de manière claire et transparente.

C. Sources de données

26. Presque toutes les Parties ont indiqué que la liste de sources figurant au paragraphe 37 de la décision 19/CMA.1 était toujours adéquate et que les données issues de ces sources devraient être prises en compte lors des prochains bilans mondiaux. De nombreuses Parties ont toutefois signalé le fait que les sources de données issues de pays en développement étaient largement sous-représentées dans les contributions, et ont demandé qu'il soit remédié à cet écart. Selon quelques Parties, toutes les données prises en compte dans le bilan mondial devraient faire l'objet d'un consensus total entre les Parties.

27. De nombreuses Parties ont indiqué qu'il importait de prêter une attention particulière aux données issues de processus relevant de la Convention-cadre sur les changements climatiques, notamment les données issues de communications nationales, de rapports biennaux actualisés, de rapports biennaux, de rapports biennaux au titre de la transparence, de CDN et de communications relatives à l'adaptation, ainsi que de rapports pertinents des organes constitués et d'activités des organes subsidiaires, selon qu'il convenait. Quelques Parties ont recommandé que la liste des rapports de synthèse à élaborer pour le deuxième bilan mondial comprenne un résumé des informations communiquées par les Parties dans leurs rapports biennaux au titre de la transparence.

28. De nombreuses Parties ont suggéré que les données issues de mécanismes et communiquées par leurs comités et cadres respectifs devraient aider à évaluer l'état d'avancement global de l'application de l'Accord de Paris et l'appui fourni aux pays en développement. De manière plus spécifique, quelques Parties ont soulevé l'idée d'enrichir les sources de données en y ajoutant le montant total du financement de l'action climatique fourni aux pays en développement par les pays développés (les données concernées seraient communiquées par les entités fonctionnelles du Mécanisme financier), le rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, les évaluations des besoins technologiques (besoins et mesures visant à les combler), et les informations concernant les émissions rétrospectives cumulées et l'utilisation correcte du budget carbone. Certaines Parties ont recommandé d'inclure des données concernant la manière dont le Plan d'action mondial pour le climat et les entités non parties ont contribué aux progrès collectifs.

29. De nombreuses Parties ont salué la contribution qu'a représentée le sixième Rapport d'évaluation du GIEC pour le premier bilan mondial et se sont déclarées favorables à ce que le septième Rapport d'évaluation oriente le deuxième bilan mondial. Quelques Parties ont souligné qu'il importait de maintenir un équilibre entre les données issues du GIEC et celles issues d'autres sources, et que les Parties devraient par exemple recenser des études scientifiques provenant d'autres sources et convenir de prendre en compte leurs conclusions.

30. De nombreuses Parties ont indiqué que les Parties devraient déjà donner suite au premier bilan mondial en recensant les lacunes en matière d'information et de connaissances afin que ces lacunes puissent être comblées avant l'établissement du deuxième bilan. De nombreuses Parties ont recommandé de continuer de demander aux Parties et aux entités non parties de soumettre des communications afin de collecter des informations exhaustives en vue du prochain bilan mondial. Quelques Parties ont suggéré de consacrer suffisamment de temps à la synthèse de grandes quantités de données et de faire en sorte que les communications des Parties et des entités non parties soient accompagnées d'un résumé d'une page, afin d'éviter une surdose d'information.

31. À des fins d'efficacité, de nombreuses entités non parties ont recommandé d'établir des orientations spécifiques concernant la soumission d'informations en vue du bilan mondial par des Parties et des entités non parties, notamment des limites relatives au nombre de mots ou de pages, des questions d'orientation plus ciblées, et des thèmes ou des modèles semi-structurés. Certaines entités non parties ont recommandé, pour renforcer l'égalité des sexes, d'utiliser des données ventilées par sexe et de tenir compte des répercussions différentes des changements climatiques.

D. Calendrier et volets

1. Calendrier

32. La plupart des Parties ont indiqué que le problème principal du bilan mondial était son calendrier inadéquat, et plus précisément le fait que le cycle de cinq ans n'était pas assez long pour appliquer les résultats du bilan mondial (dont la durée est de deux ans) afin de mettre en place les approches recommandées permettant d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Afin de garantir l'efficacité et la viabilité du processus, la plupart des Parties ont recommandé de réviser le calendrier du bilan mondial et d'élaborer une feuille de route établissant un calendrier des travaux.

33. De nombreuses Parties ont suggéré que, dans le cadre du deuxième bilan mondial, le dialogue technique se tienne en 2027 et l'examen des résultats en 2028. Certaines Parties ont recommandé de réduire le temps alloué aux réunions du dialogue technique, de ne plus leur consacrer que deux sessions des organes subsidiaires au lieu de trois, à savoir les soixante-sixième et soixante-septième sessions respectives, et d'organiser une réunion du dialogue technique entre les sessions en 2027 ou 2028 en fonction de la date de publication des rapports du GIEC à ce sujet. Certaines autres Parties ont suggéré de ne pas réduire le temps alloué au dialogue technique mais de commencer à examiner les résultats avant que celui-ci ne s'achève ou à peu près au moment de la deuxième réunion du dialogue, tout en se gardant la possibilité de réexaminer les résultats des précédentes réunions. En outre, l'examen

des résultats pourrait avoir lieu plus tôt, à la fin de 2027, ou se dérouler au cours des soixante-huitièmes et soixante-neuvièmes sessions respectives des organes subsidiaires et coïncider avec le troisième dialogue technique. La plupart des Parties ont proposé d'organiser des ateliers intersessions dans le cadre de l'examen des résultats avant la dixième session de la CMA, potentiellement avant et après les soixante-huitièmes sessions respectives des organes subsidiaires.

34. Quelques Parties dont les délégations sont de petite taille et les capacités institutionnelles sont limitées se sont déclarées favorables à ce que les réunions et les ateliers organisés dans le cadre du bilan mondial se tiennent en même temps que les sessions ordinaires des organes subsidiaires. De nombreuses Parties ont proposé que les manifestations de haut niveau se tiennent plus tôt dans le processus de bilan et soient organisées au cours de l'année précédant la dixième session de la CMA, éventuellement au cours de la période précédant la Conférence des Parties ou pendant la période intersessions.

2. Collecte des informations et préparation

35. Le volet « collecte des informations et préparation » du premier bilan mondial était axé sur la collecte, la compilation et la synthèse des informations nécessaires à la réalisation de l'évaluation technique. Presque toutes les Parties ont estimé que ce volet avait été bien géré et s'était avéré fructueux, et ont indiqué qu'il avait permis de collecter une quantité considérable de communications et d'informations issues de sources pertinentes auprès des Parties et des entités non parties.

36. De nombreuses Parties ont insisté sur l'importance de la participation du GIEC et des scientifiques qui contribuent à ses travaux, car ils ont fourni des informations et des réflexions exhaustives sur les dernières conclusions scientifiques de son sixième Rapport d'évaluation, y compris des données scientifiques exhaustives et précises concernant les mesures à prendre pour que l'objectif de 1,5 °C reste atteignable. Ces Parties ont recommandé que le deuxième bilan mondial s'appuie sur le septième Rapport d'évaluation du GIEC. Certaines Parties ont indiqué que des organismes spécialisés tels que l'Agence internationale de l'énergie et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables avaient fourni de précieuses informations sur des thématiques particulières. Elles ont également souligné l'importance et la pertinence des contributions des organes constitués au titre de la Convention et des secteurs d'activité relatifs à la Convention et à l'Accord de Paris, qui renseignent les Parties et les entités non parties sur l'état d'avancement de l'application des décisions et des résultats dans ce domaine.

37. Certaines Parties ont recommandé de fournir des orientations supplémentaires aux organes constitués et aux autres secteurs d'activités lors de l'élaboration de contributions, en particulier de rapports de synthèse, afin de veiller à ce que les contributions concernant les lacunes dans l'exécution de leurs mandats et les activités visant à atteindre le niveau d'ambition attendu soient bien communiquées. La plupart des Parties ont recommandé de revoir le nombre de rapports de synthèse élaborés lors du deuxième bilan et de déterminer si les informations contenues dans les contributions pourraient être communiquées aux Parties sous un autre format. Par ailleurs, de nombreuses Parties ont recommandé de s'intéresser plus tôt aux éventuelles lacunes en matière d'information, et certaines Parties ont précisé que cette activité devrait avoir pour objectif principal de rendre les données plus accessibles et de renforcer les consultations régionales et les activités de renforcement des capacités adaptées aux besoins des pays les moins avancés.

38. Certaines Parties ont encouragé le secrétariat à rationaliser les soumissions écrites, notamment en résumant les points essentiels et en assurant l'accès à toutes les soumissions reçues et à la quantité considérable d'informations rassemblées sur le site Web de la Convention-cadre. Compte tenu de l'expérience qu'elles ont acquise en utilisant l'outil de recherche de documents du bilan mondial⁹, certaines Parties ont proposé d'étudier la possibilité d'utiliser l'intelligence artificielle afin de rendre les informations plus disponibles et plus accessibles. De nombreuses Parties ont recommandé de continuer de collaborer au sujet du contenu de l'annexe technique et du répertoire de solutions, afin que les Parties

⁹ Disponible à l'adresse suivante : <https://gstl.org/>.

puissent consulter une liste de solutions concrètes lors de l'élaboration et de la mise à jour de leurs CDN. Il serait utile de mettre en place longtemps à l'avance un processus qui permettrait aux Parties de définir, d'un commun accord, les critères concernant les informations à inclure dans l'annexe technique. De même, de nombreuses entités non parties ont recommandé d'étudier les possibilités de tirer parti des soumissions, par exemple en compilant les informations sous forme de fiches.

39. Certaines Parties ont recommandé de recueillir, lors des prochains bilans mondiaux, des informations sur l'état d'avancement d'initiatives pertinentes lancées par les présidences des Conférences des Parties et par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que sur la manière dont les entités non parties ont contribué aux progrès collectifs.

3. Évaluation technique

40. Presque toutes les Parties ont indiqué qu'elles considéraient que les trois réunions du dialogue technique du premier bilan mondial avaient été dynamiques et inclusives et avaient permis d'atteindre les objectifs fixés. Les dialogues ont fait l'objet d'approches novatrices en matière de mobilisation, telles que les « World café », événements riches en partage d'informations et en discussions pendant lesquels les Parties et les entités non parties ont pu échanger des vues et dont le niveau a été élevé grâce à la participation des champions de haut niveau. Certaines Parties ont souligné le fait que le dialogue était fondé sur des données factuelles et tenait compte de l'équité et des meilleures données scientifiques disponibles. Certaines entités non parties ont indiqué que sa réussite était due aux cofacilitateurs, qui étaient dotés de connaissances scientifiques et d'une expérience politique et avaient été désignés dès le début du processus de bilan mondial.

41. Dans le cadre du dialogue, les cofacilitateurs ont régulièrement organisé des consultations informelles et ont tenu compte des retours d'information pour améliorer les réunions suivantes. De nombreuses Parties ont souhaité que ces pratiques soient maintenues lors des prochains dialogues techniques. En outre, de nombreuses Parties ont proposé de réduire le nombre de manifestations organisées dans le cadre du dialogue, dans l'objectif d'éviter que plusieurs d'entre elles ne se déroulent en même temps et qu'elles ne coïncident avec les négociations, de ne pas surcharger les délégations des pays en développement et de garantir que les ressources soient utilisées de manière efficace.

42. En ce qui concerne la portée de l'évaluation technique, quelques Parties ont souligné que les discussions qui avaient eu lieu dans le cadre du dialogue technique n'étaient pas toujours directement liées au bilan mondial : les éléments prospectifs étaient trop mis en avant, les lacunes du bilan étaient passées sous silence et les éléments clefs que sont l'équité et la responsabilité historique étaient négligés. En outre, certaines Parties ont estimé que les questions d'orientation étaient de nature normative et dépassaient le cadre du bilan.

43. Pour certaines Parties, les conclusions de l'évaluation technique, à savoir les rapports récapitulatifs et le rapport de synthèse, étaient de grande qualité, complets, équilibrés, fondés sur des éléments scientifiques, détaillés et précis et, à ce titre, permettaient de définir des messages clefs et d'apporter une précieuse contribution à la phase politique du bilan mondial. Pour un petit nombre de Parties, le rapport de synthèse, dans lequel sont présentées les principales conclusions suivies d'autres éléments, était, de par son format, concret et facile à consulter. Toutefois, ces Parties ont recommandé que les résumés de chaque réunion du dialogue technique soient plus courts et axés sur les principales conclusions.

44. À l'inverse, certaines Parties ont souligné que les résumés et le rapport de synthèse ne respectaient pas entièrement le mandat établi au paragraphe 13 de la décision 19/CMA.1, à savoir récapituler les enseignements à retenir et les bonnes pratiques acquises, et qu'ils allaient parfois au-delà de ce mandat tout en ne rendant pas pleinement compte des avis divergents. En conséquence, elles ont estimé que les résultats des prochains bilans mondiaux devraient être complets et équilibrés. De nombreuses Parties ont indiqué que le rapport de synthèse devait être établi plus tôt dans le processus de bilan, par exemple à la fin de l'année 2027, afin de servir de base aux considérations de nature politique.

45. De nombreuses Parties ont souligné que l'évaluation technique n'était pas entièrement intégrée aux autres éléments du premier bilan mondial, ou l'était, mais de manière inadaptée. Plus précisément, les informations issues de la collecte des informations et de la préparation du bilan n'étaient pas mises en avant de manière significative dans les discussions de l'évaluation technique ou n'encadraient pas ces dernières, et les conclusions de l'évaluation technique n'éclairaient pas entièrement l'examen des résultats. Il était donc impossible de savoir comment le rapport de synthèse serait présenté dans le cadre de la phase politique. Par conséquent, dans les prochains bilans, il conviendrait d'indiquer clairement comment les résultats de chaque composante seront utilisés et de prendre dûment en considération le rapport de synthèse.

46. De nombreuses entités non parties ont félicité les cofacilitateurs du dialogue technique d'avoir réussi à faire participer un grand nombre d'entre elles. Afin de renforcer l'évaluation technique dans le cadre des prochains bilans, elles ont recommandé d'atténuer le caractère politique des discussions organisées au cours du dialogue et de mettre en place une équipe représentative des parties prenantes pour appuyer l'élaboration du rapport de synthèse. Certaines entités non parties ont indiqué que le rapport de synthèse, d'une part, ne rendait pas compte de l'augmentation, au cours du premier cycle quinquennal du bilan mondial, de risques climatiques donnés due à l'insuffisance de l'action climatique et, d'autre part, ne mettait pas en avant le fait que les mesures relatives à l'action climatique devaient être prises d'urgence, y compris la protection de la cryosphère. Certaines entités non parties ont recommandé qu'un résumé à l'intention des décideurs soit établi dans le cadre de l'évaluation technique, lequel serait adopté dans le cadre de la décision de la CMA.

a) Dialogue technique et tables « World café »

47. Certaines Parties se sont félicitées de la diversité des formes qu'a pris le dialogue technique, en particulier les « World café », qui encouragent les conversations informelles, favorisent les véritables discussions et échanges de vues et sont plus productifs que les cadres formels. Les « World café » ont permis aux participants de mieux comprendre les informations scientifiques, d'apprécier la nature interconnectée des thèmes traités dans le cadre du bilan mondial et de communiquer des connaissances communes aux Parties. Pour les prochains dialogues, certaines Parties ont recommandé de continuer à faire participer des parties prenantes et experts issus d'horizons divers afin de combler les lacunes en matière de représentation, et d'utiliser plusieurs types de dialogue, tout en accordant la priorité aux séances plénières pour les tables rondes.

48. Tout en saluant l'approche des cofacilitateurs des « World café », certaines Parties ont indiqué qu'il convenait de s'assurer qu'il y ait une corrélation entre ce type de manifestation et les tables rondes. Les discussions des World cafés ayant pâti de la taille réduite des tables, du grand nombre de participants, du temps limité alloué à chaque table et de la difficulté de recueillir les points de vue, certaines Parties ont recommandé d'améliorer la facilitation et d'utiliser des formats structurés afin d'optimiser la participation, et indiqué qu'il convenait que l'objectif des questions d'orientation, qui doivent être communiquées suffisamment à l'avance, soit de focaliser les discussions et de mettre en évidence les possibilités de renforcer l'ambition collective en matière d'action et d'appui.

49. De nombreuses Parties ont noté que le dialogue technique devait être mieux organisé, mieux structuré et plus facile à suivre, et qu'il devait être axé principalement sur l'évaluation technique des mesures prises par les Parties et les acteurs clés et des mesures appliquées au titre de mécanismes visant à donner suite à l'engagement d'élever le niveau d'ambition et de renforcer l'exécution des CDN et de la coopération internationale. Quelques Parties ont recommandé qu'à la première réunion, la priorité soit accordée à la détermination des lacunes et au recensement des progrès accomplis et que la troisième réunion porte sur la voie à suivre ou les mesures futures, étant donné qu'une grande partie des discussions tenues au cours du dialogue technique du premier bilan mondial portaient sur une évaluation rétrospective.

50. De nombreuses Parties ont souligné que, comme les trois réunions du dialogue technique organisées dans le cadre des sessions des organes subsidiaires étaient chronophages, elles débordaient sur le temps imparti à d'autres manifestations (événements spéciaux du GIEC, dialogue sur la recherche, Journée d'information sur la Terre, etc.) et aux négociations, ce qui alourdissait la charge de travail des négociateurs. Pour éviter ce problème, les Parties ont recommandé que les Présidents des organes subsidiaires, le secrétariat et les cofacilitateurs envisagent de prendre les mesures suivantes :

- a) Imposer que les réunions du dialogue technique aient lieu pendant la période intersessions afin d'éviter qu'elles ne se tiennent en même temps que les négociations et les manifestations connexes, de pouvoir démarrer plus rapidement la phase politique et d'assurer une plus grande participation des parties prenantes ;
- b) Prévoir, dans le cadre de l'évaluation technique, un espace et un créneau horaire dédiés pour discuter des progrès de la recherche et de l'observation systématique ;
- c) Rationaliser et alléger les ordres du jour provisoires des organes de négociation pendant le processus de bilan mondial ;
- d) Améliorer la coordination avec les cofacilitateurs pour ce qui est des programmes de travail prescrits et des points de l'ordre du jour, afin d'optimiser les calendriers et le temps disponible ;
- e) Envisager un format novateur pour le dialogue technique qui associe l'inclusivité (tables rondes, etc.) et les échanges de vues efficaces entre un grand nombre de participants.

51. De nombreuses entités non parties se sont félicitées du recours aux « World café », qui a permis de renforcer les interactions entre les intervenants et leur mobilisation et qui a été propice à la collaboration et à la promotion des partenariats. Pour les prochains bilans mondiaux, certaines entités non parties ont proposé de réduire à deux le nombre de réunions du dialogue technique afin de consacrer plus de temps à chaque table ronde, notamment en organisant certaines tables rondes entre les sessions, en les restructurant afin de privilégier « l'esprit de dialogue » grâce à des déclarations préparées limitées, et en envisageant des moyens novateurs de faciliter les « World café » qui favorisent la traduction des résultats des discussions en action.

b) Thèmes du dialogue technique

52. Le dialogue technique au titre du premier bilan mondial avait pour thèmes l'atténuation, l'adaptation, les moyens de mise en œuvre et l'appui, ainsi que les approches intégrées et globales. Certaines Parties se sont félicitées de ces thèmes, notamment la prise en compte des éléments scientifiques, de l'équité, des mesures de riposte et des pertes et préjudices, et ont encouragé les cofacilitateurs à envisager de les aborder dans le cadre des futurs dialogues techniques. Quelques Parties ont indiqué que les dialogues n'avaient permis ni d'obtenir des informations suffisantes sur les obstacles à la coopération internationale et les possibilités de la renforcer, ni d'aborder de manière exhaustive les questions liées à l'ambition et à la mise en œuvre avant 2020.

53. Certaines Parties ont proposé que les dialogues techniques soient axés sur l'évaluation de l'équité et sur les progrès réalisés en vue de sa réalisation ; sur le renforcement de la coopération internationale à l'appui de l'action climatique ; sur l'examen des progrès réalisés par les organes constitués et de leur mandat au titre de la Convention et de l'Accord de Paris ; sur l'évaluation du niveau d'ambition, la mise en œuvre de mesures et la fourniture d'un appui en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris ; et sur l'évaluation des lacunes, des défis, des opportunités et des solutions sur la base des meilleures données scientifiques disponibles. Certaines Parties ont estimé que les réunions du dialogue étaient principalement structurées de façon à tenir compte des trajectoires globales du GIEC et que les participants n'avaient donc pas abordé l'évaluation des moyens de mise en œuvre, les coûts associés aux différentes trajectoires, les mesures de riposte, l'objectif mondial en matière d'adaptation, les approches conjointes relatives à l'atténuation et à l'adaptation, les hypothèses liées aux trajectoires modélisées, l'équité et les environnements façonnés par les affaires mondiales.

54. Certaines Parties ont souligné que les dialogues techniques devraient être axés sur des mesures et des actions particulières afin d'étayer la mise à jour des CDN, et que, par conséquent, la participation des ministères, des experts des CDN et des organismes de planification au niveau national devrait être renforcée. De nombreuses Parties ont recommandé que les dialogues techniques s'appuient sur les processus nationaux et régionaux pertinents.

4. Examen des résultats

55. Ce volet consistait principalement à étudier les conséquences des conclusions de l'évaluation technique en vue de définir le résultat du bilan mondial consistant à aider les Parties à actualiser et à renforcer leurs mesures et leur appui. Presque toutes les Parties ont indiqué qu'il convenait d'améliorer la transition entre l'évaluation technique et l'examen des résultats afin de garantir que les conclusions de l'évaluation technique éclairent les résultats du bilan mondial et permettent de définir une compréhension commune des options relatives aux éléments de la décision. Quelques Parties ont souligné que ce volet se caractérisait par son opacité.

56. Presque toutes les Parties ont indiqué que le temps limité dont elles disposaient pour ce volet, qui était essentiellement de six mois, y compris la négociation relative à la décision de la CMA, constituait une entrave considérable au processus de bilan. Notant que le rapport de synthèse factuel a été publié en septembre 2023, de nombreuses Parties ont mentionné qu'elles n'avaient pas disposé de suffisamment de temps pour analyser les conséquences des conclusions de l'évaluation technique et d'en discuter. Selon quelques Parties, les discussions ont donc été remplacées par des négociations politiques fondées sur les priorités des Parties. Quelques Parties ont indiqué qu'il serait utile que les négociations relatives au texte de la décision de la CMA puissent s'appuyer sur les orientations qui seraient données par les chefs de délégation lors de réunions, lesquelles devaient être séparées des consultations ministérielles et facilitées par les Présidents des organes subsidiaires.

a) Groupe de contact mixte et négociations

57. De nombreuses Parties ont souligné qu'il convenait d'accorder plus de temps au processus d'élaboration du bilan mondial et de le rendre plus transparent, en particulier en ce qui concerne les négociations relatives au texte de la décision de la CMA. Il pourrait s'agir de définir les principales étapes de la phase politique et leurs résultats ou produits respectifs, en encourageant un débat approfondi afin de déterminer des bases communes. Certaines Parties ont indiqué que le fait de déterminer la nature du résultat, à savoir une décision ou une déclaration politique, ou les deux, et d'entamer ce processus plus tôt dans l'année permettrait aux Parties de consacrer plus de temps à l'examen du contexte. De nombreuses Parties ont recommandé que le texte du projet de décision soit examiné dès les premiers stades de l'élaboration et de manière plus approfondie, en amorçant plus tôt les travaux du groupe de contact mixte et en organisant plusieurs séries d'ateliers intersessions afin de définir de manière itérative les projets d'éléments à considérer pour le texte de la décision. Certaines Parties ont recommandé que les coprésidents du groupe de contact mixte participent à deux sessions des organes subsidiaires au cours de la dernière année du bilan mondial.

58. De nombreuses entités non parties ont rappelé les contraintes de temps associées à la phase politique du premier bilan mondial et l'inefficacité de la transition entre l'évaluation technique et cette phase. Pour remédier à ce problème, elles ont recommandé de mettre en évidence les conclusions techniques tout au long de la phase politique, de consacrer suffisamment de temps à cette phase et de structurer les discussions de façon à pouvoir dégager un consensus grâce à un processus politique solide, transparent et ouvert à tous.

b) Atelier intersessions

59. Presque toutes les Parties ont dit préférer que la phase politique du bilan mondial soit organisée sous forme d'ateliers et de réunions aussi bien pendant l'intersession que pendant les sessions. De nombreuses Parties se sont dites favorables à l'organisation d'ateliers intersessions avant et après les sessions de juin des organes subsidiaires, certaines précisant que ces ateliers devraient être axés sur la transition entre l'évaluation technique et l'examen

des résultats, permettre un examen plus détaillé des conclusions de l'évaluation technique et faciliter le consensus au sujet des éléments constitutifs de la décision de la CMA. Certaines Parties ont fait valoir que le fait d'organiser un atelier avant les sessions de juin des organes subsidiaires permettrait au groupe de contact mixte de faire progresser la rédaction du texte du projet de décision. D'autres ont noté que les ateliers pourraient être étayés par les communications et que les Présidents des organes subsidiaires pourraient en rendre compte sous forme de rapports afin d'éclairer les négociations ayant lieu pendant les sessions. Quelques Parties ont indiqué que les consultations virtuelles organisées à la suite de l'atelier intersessions d'octobre 2023 étaient redondantes et auraient pu être remplacées par un appel à communications.

c) Manifestations de haut niveau

60. De nombreuses Parties ont souligné l'importance des manifestations de haut niveau organisées dans le cadre du bilan mondial, tout en notant que celles-ci n'avaient pas contribué de manière significative aux résultats du premier bilan mondial. Certaines Parties ont souligné le peu de temps dont elles disposaient pour prendre les messages qui se dégagent de ces manifestations pleinement en compte dans le cadre des résultats négociés, et le fait que la tenue de ces événements pendant les négociations affaiblissait leur signification politique. Certaines Parties ont souligné qu'il serait utile d'établir des liens avec d'autres manifestations et dialogues de haut niveau, tels que la table ronde ministérielle de l'Assemblée générale des Nations Unies et les manifestations organisées par les présidences de la Conférence des Parties et les institutions spécialisées telles que l'Agence internationale de l'énergie.

61. La plupart des Parties ont recommandé que, afin de garantir l'efficacité des manifestations de haut niveau, le processus et les attentes liées à ces manifestations fassent l'objet d'une grande transparence, qu'elles soient convoquées suffisamment tôt pour étayer les travaux du groupe de contact mixte, qu'elles aient pour objet de résoudre les questions politiques difficiles et qu'elles reposent sur différentes formes de participation. Par exemple, il serait possible d'envisager des dialogues sur l'objectif de 1,5 °C et les moyens de faire en sorte que tous les CDN y contribuent, ainsi qu'une collaboration ministérielle sur la question de l'amélioration du profil de l'adaptation à l'échelle nationale. En outre, la logistique, les lignes directrices et le calendrier de ces manifestations devraient être communiqués suffisamment à l'avance et les résultats escomptés doivent être clairement définis. Quelques Parties ont rappelé qu'il convenait que le Comité de haut niveau rende régulièrement compte de l'évolution des manifestations.

62. De nombreuses Parties ont estimé que la participation des ministres à un stade précoce du processus de bilan mondial était nécessaire pour donner plus de poids à un résultat ambitieux et renforcer l'adhésion. La participation des ministres pourrait également aider les Parties à anticiper les mesures qu'elles prendront pour préparer leur CDN. Certaines Parties ont estimé qu'il aurait été utile que le premier bilan bénéficie de l'élan positif qui aurait été créé s'il avait été demandé aux Parties de partager des plans préliminaires concernant les cibles des CDN. Quelques Parties ont encouragé la tenue de consultations coanimées par des binômes de ministres en marge d'autres réunions et manifestations. Certaines Parties ont souligné que les consultations ministérielles menées par la présidence de la CMA, les binômes de ministres et le Comité de haut niveau devraient avoir pour objectif d'étayer les négociations menées sous les auspices du groupe de contact mixte.

63. Certaines entités non parties ont noté que les manifestations de haut niveau pourraient être améliorées si elles étaient organisées avant une session de la Conférence des Parties, ce qui permettrait de laisser suffisamment de temps pour l'examen de leurs résultats et d'assurer la coopération avec les processus politiques connexes, tels que les travaux du Groupe des 20.

d) Engagement et manifestations à l'échelle locale, régionale et mondiale

64. Dans le cadre du premier bilan mondial, les activités régionales comprenaient des semaines consacrées au climat. De nombreuses activités non officielles ont également été menées, parmi lesquelles des préparations nationales en vue du bilan mondial, des bilans indépendants et des bilans locaux réalisés par les autorités locales et municipales. De nombreuses Parties ont indiqué qu'il convenait d'encourager systématiquement les activités axées sur les défis et les solutions à l'échelle régionale afin d'étayer le processus de

bilan mondial, car ces activités sont indispensables à la création d'un espace favorisant la participation d'experts d'horizons variés, lesquels définissent les mesures à prendre sur le terrain, encouragent un débat plus approfondi et contribuent à l'appropriation des résultats du bilan mondial.

65. De nombreuses entités non parties ont souligné que la mise en évidence des progrès, des tendances, des obstacles, des défis et des opportunités liés à l'action climatique au niveau régional était un moyen d'enrichir les discussions dans le cadre du bilan mondial, car il est essentiel de tenir compte des perspectives régionales pour comprendre pourquoi l'action climatique progresse différemment. Les semaines régionales du climat et les bilans locaux, y compris l'Assemblée mondiale des peuples, pendant lesquels les possibilités de renforcer l'action à plusieurs niveaux sont recensées, contribuent à intégrer les perspectives, essentielles, du terrain dans le bilan mondial.

E. Contribution et rôle des entités non parties

66. Presque toutes les Parties ont reconnu à leur juste valeur les efforts déployés par les cofacilitateurs, les coprésidents et le secrétariat en vue de mobiliser les entités non parties et de les faire participer, y compris les organisations internationales, tout au long de l'élaboration du bilan mondial. Plus précisément, elles ont indiqué que la participation des entités non parties au cours des dialogues et par le biais des communications, qui a permis de recenser les progrès réalisés en matière d'action climatique et les possibilités de renforcer l'action et la coopération, contribuant ainsi au succès du premier bilan mondial, devrait être de nouveau assurée lors des prochains bilans mondiaux, tout en la renforçant. Certaines Parties ont recommandé que la capacité des entités non parties à fournir des contributions ciblées sous une forme utile soit renforcée.

67. Certaines Parties ont indiqué qu'elles estimaient que la participation des champions de haut niveau aux bilans mondiaux et leur rôle devaient être maintenus, afin d'aider à faciliter et à appuyer la participation effective des entités non parties. Elles ont encouragé les acteurs du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat et les entités non parties à analyser les résultats du bilan mondial en vue d'intensifier, de renforcer et d'encourager la transparence dans le cadre des activités, initiatives et coalitions volontaires en faveur d'une action climatique ambitieuse. La participation au premier bilan de dirigeants d'entreprises, en particulier de secteurs dont les niveaux d'émission et la capacité d'action en matière de climat sont importants, a été saluée par certaines Parties, qui ont recommandé que, pour les prochains bilans, un forum dédié soit mis en place pour permettre au secteur privé de partager ses idées et de présenter les enseignements à retenir et les engagements pris.

68. De nombreuses entités non parties ont salué les efforts de participation et le niveau élevé d'inclusivité du premier bilan mondial, en particulier lors de l'évaluation technique. Afin de renforcer cette participation et de faire en sorte que la voix des entités non parties soit plus facilement entendue, elles ont recommandé de prendre les mesures suivantes :

a) Faire en sorte que les acteurs du Partenariat de Marrakech désignent des représentant(e)s dans les sept domaines ;

b) Évaluer les progrès réalisés dans le cadre des initiatives des entités non parties, afin de dresser un tableau précis de l'ambition mondiale dans le cadre des campagnes existantes et futures et des programmes d'action tels que Race to Resilience, Race to Zero et Ocean Breakthroughs ;

c) Mettre en place un processus transparent de sélection des entités non parties et garantir un préavis suffisant pour qu'elles puissent participer à diverses manifestations, afin de remédier aux problèmes logistiques ;

d) Veiller à garantir la participation des entités non parties des pays en développement, afin d'éviter une représentation inégale lors des discussions et d'assurer une prise en compte équilibrée des thèmes et des questions axés sur le monde du Sud et le monde du Nord ;

- e) Faciliter une collaboration dynamique entre les cofacilitateurs et des groupes d'intérêts divers, ce qui favorise la confiance et la collaboration, y compris pendant la phase politique, et, partant, contribue à l'obtention de résultats justes et équitables ;
- f) Mobiliser des experts de domaines divers et variés afin de refléter la nature pluridisciplinaire de la gouvernance climatique ;
- g) Encourager les Parties à collaborer avec les entités non parties et à prendre en compte leurs contributions lors de l'élaboration et de la mise à jour des CDN.

III. Domaines transversaux à prendre en considération

69. De nombreuses Parties ont indiqué souhaiter que, dans le cadre du bilan mondial, les droits de l'homme, les droits des peuples autochtones, les droits des travailleurs, l'égalité des sexes, l'inclusion sociale, la jeunesse et l'équité intergénérationnelle, continuent d'être pris en compte et intégrés, de manière transversale. De nombreuses Parties ont recommandé que, pour les futurs bilans mondiaux, des liens avec d'autres cadres de coopération, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et la Convention sur la diversité biologique, soient envisagés afin de faire face à la double crise des changements climatiques et de l'appauvrissement de la biodiversité.

70. Reconnaissant les corrélations indissociables entre la Convention et les prescriptions de l'article 2 (par. 1 a) à c) et 2) et de l'article 14 (par. 1 à 3) de l'Accord de Paris, de nombreuses Parties ont souligné que le lien entre la Convention et le bilan mondial devait être respecté tout au long de l'élaboration du bilan.

A. Points de vue sur le résultat du premier bilan mondial

71. Certaines Parties ont estimé que le résultat du premier bilan mondial était conforme au mandat prescrit, qu'il respectait l'équilibre entre les éléments rétrospectifs et les éléments prospectifs et qu'il présentait des résultats stratégiques concrets pour l'ensemble des thèmes abordés. À l'inverse, d'autres Parties ont estimé que les éléments passés, présents et futurs étaient présentés de manière déséquilibrée, car le bilan mettait trop l'accent sur les mesures à prendre aux dépens d'une analyse approfondie des mesures déjà prises.

72. Quelques Parties ont indiqué que le premier bilan mondial n'était pas pleinement conforme à l'article 14 de l'Accord de Paris puisqu'il ne prenait pas en compte de manière adéquate les progrès collectifs relatifs à l'article 2 (par. 1 c)) de l'Accord de Paris, c'est-à-dire que les résultats ne traitent pas pleinement des progrès accomplis en vue de rendre les flux financiers compatibles avec un développement résilient face aux changements climatiques et produisant peu d'émissions. Par conséquent, elles ont recommandé que les prochains bilans portent sur l'ensemble des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, y compris les mesures prises par les gouvernements, le secteur privé et d'autres entités. Il serait ainsi possible d'être exhaustif, sans pour autant minimiser l'importance du financement de l'action climatique, de la technologie, du renforcement des capacités et d'autres moyens d'appui aux pays en développement.

73. Certaines Parties ont noté que, lors du premier bilan, certains domaines avaient été abordés de manière moins approfondie que d'autres et que, par conséquent, les résultats les concernant n'étaient pas aussi significatifs et détaillés. Selon ces Parties, ce problème est dû en partie au manque d'informations résultant des lacunes en matière de connaissances scientifiques dans ces domaines et dans les différentes régions, ainsi qu'aux chevauchements d'activités dans le contexte élargi du processus de la Convention. Certaines Parties ont souligné le manque de confiance qui se dégage des résultats en raison de l'incapacité des pays développés à s'acquitter de leurs obligations, du transfert de la charge liée à l'atténuation et du manque de clarté quant à la fourniture d'un appui proportionné pour la suite à donner aux résultats.

74. Selon certaines Parties, le temps imparti aux débats sur la suite à donner aux résultats et le suivi des mesures prises était limité et elles ont donc recommandé que suffisamment de temps et d'espace soient alloués à ces débats lors des prochains bilans et que le suivi des mesures prises pour donner suite aux résultats, telles que l'utilisation de ressources ou d'indicateurs communs, soit dûment pris en compte.

75. De nombreuses entités non parties ont fait part de leurs réflexions quant aux résultats du premier bilan mondial, estimant qu'ils contribuaient au renforcement de l'action climatique et de la coopération, y compris avec les secrétariats d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Elles ont également mis en évidence les lacunes des résultats concernant les approches tenant compte des questions de genre et la participation des femmes, la mobilisation des agriculteurs et le rôle de l'agriculture, l'action climatique fondée sur l'océan, les risques associés aux technologies à émissions nulles ou faibles et leurs limites, et l'absence d'un engagement concernant l'élimination progressive des combustibles fossiles.

B. Participation effective des pays en développement

76. Tout en reconnaissant les efforts déployés par le secrétariat pour assurer la participation d'experts de pays en développement et faciliter la participation à l'échelle régionale, la plupart des Parties ont souligné que les dispositions à cet effet devraient être considérablement renforcées pour les prochains bilans mondiaux et qu'un financement et un appui technique adéquats devraient être mis à la disposition des pays en développement parties pour garantir cette participation. De nombreuses Parties ont indiqué qu'un plus grand nombre de parties prenantes et d'experts, en particulier issus de régions vulnérables, devraient être encouragés à participer aux activités et aux discussions pendant la période intersessions. Quelques Parties ont souligné que l'équipe du secrétariat chargée du bilan mondial devrait disposer de ressources suffisantes.

C. Rôle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

77. La plupart des Parties ont souligné que l'équité et les meilleures données scientifiques disponibles, y compris les contributions du GIEC, devraient continuer à être prises en compte dans le cadre du bilan mondial pour évaluer les progrès réalisés, déterminer l'orientation des mesures futures et s'assurer que l'objectif de 1,5 °C demeure réalisable. Quelques Parties se sont inquiétées du fait que le septième cycle d'évaluation du GIEC ne concorde pas avec le deuxième bilan mondial et ont demandé aux Présidents des organes subsidiaires d'envisager d'autres moyens d'intégrer les contributions du GIEC, par exemple sous forme de présentations orales réalisées par les auteurs principaux. Néanmoins, la plupart des Parties ont encouragé le GIEC à publier les contributions de ses trois groupes de travail au septième Rapport d'évaluation et le Rapport spécial sur le changement climatique et les villes¹⁰, ainsi que d'autres documents pertinents d'ici à 2028, afin qu'il soit possible d'en tenir compte lors de l'élaboration du deuxième bilan mondial.

78. Les Parties se sont félicitées qu'à sa soixantième session, le GIEC ait décidé que le septième Rapport d'évaluation aurait pour mandat¹¹ de faire fond sur une variété de documents et de connaissances, y compris ceux des peuples autochtones et des communautés locales, et ont encouragé le GIEC à redoubler d'efforts pour évaluer toutes les formes de connaissances pertinentes, y compris les documents rédigés dans des langues autres que l'anglais ainsi que les connaissances autochtones et les travaux de recherche et les documents scientifiques publiés en Afrique et dans d'autres régions en développement. De nombreuses Parties ont invité le GIEC à évaluer l'équité pour les thèmes du bilan mondial et à prendre en compte les données sur le budget carbone de toutes les Parties et les émissions cumulées rétrospectives. Certaines Parties ont indiqué qu'elles souhaitaient qu'il soit pleinement tiré parti des travaux du groupe de travail mixte SBSTA-GIEC pour améliorer la communication et la collaboration et appuyer la suite donnée aux résultats du premier bilan mondial.

¹⁰ Voir <https://www.ipcc.ch/2024/01/19/ipcc-60-ar7-work-programme/>.

¹¹ Voir https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2024/02/IPCC-60_decisions_adopted_by_the_Panel.pdf (p. 9).

D. Prochaines étapes et suite à donner aux résultats

79. Étant donné que l'utilité du premier bilan mondial dépend de la suite qui sera donnée à ses résultats, la plupart des Parties ont souligné qu'il convenait que les mesures qui seront prises à cet effet soient rigoureuses et qu'elles fassent l'objet d'une évaluation et d'un suivi adéquats. De nombreuses Parties ont rappelé l'importance des Parties et des entités non parties pour ce qui est de traduire en actions les orientations tirées des résultats, notamment s'agissant de l'élaboration et de la mise à jour des CDN et des stratégies à long terme de développement à faible taux d'émission. Quelques Parties ont demandé que des informations claires sur la traduction des orientations en actions et le suivi des mesures prises pour donner suite au premier bilan mondial soient communiquées par les organes directeurs, à leurs soixantièmes sessions respectives, et par la CMA, à sa sixième session de la CMA, y compris les synergies avec d'autres domaines d'activités. Ces orientations pourraient prendre en compte les incidences des résultats au niveau international, national et infranational.

80. Presque toutes les Parties ont souligné que le premier dialogue annuel sur le bilan mondial¹² devrait faire en sorte qu'il soit possible de tirer mutuellement des enseignements des meilleures pratiques et de partager les connaissances sur la manière dont le bilan mondial peut être utilisé pour l'élaboration des CDN. Certaines Parties ont souligné qu'il convenait de définir le plus tôt possible la structure, l'objectif et les résultats du dialogue annuel, qui devraient porter, entre autres, sur les lacunes du premier bilan en matière d'information, les éléments de l'annexe technique et les liens avec les rapports établis au titre du cadre de transparence renforcé.

81. Mettant l'accent sur la suite à donner immédiatement au premier bilan, certaines Parties ont noté que les négociations relatives au nouvel objectif chiffré collectif sur le financement de l'action climatique qui auront lieu en 2024 devraient être axées sur l'élaboration d'un projet de texte de négociation, qui serait examiné par la CMA à sa sixième session, et sur le fait qu'il importe au plus haut point d'appuyer la mise en œuvre des CDN et des plans d'adaptation nationaux. En outre, certaines Parties ont souligné que la mise en œuvre de mesures visant l'objectif de 1,5 °C ne devrait pas être réinterprétée de manière à compromettre les efforts visant à atteindre un pic d'émissions d'ici à 2025 et une réduction des émissions mondiales de 43 % d'ici à 2030 et de 60 % d'ici à 2035. Ces Parties se sont dites favorables au suivi et à l'évaluation périodiques des efforts, des initiatives et des coalitions volontaires lancés à la vingt-huitième Conférence des Parties et aux sessions précédentes.

82. De nombreuses Parties ont souligné que les mesures prises pour donner suite aux résultats du premier bilan mondial et le suivi de leur application devraient être réalisées de manière à garantir que des moyens adéquats soient mis à disposition, en particulier au bénéfice des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

83. De nombreuses entités non parties ont encouragé les Parties à prendre immédiatement des mesures d'urgence visant à réduire les émissions et à renforcer la résilience, car il est essentiel que le niveau d'ambition soit le plus élevé possible pour maintenir la confiance et l'élan et préserver l'intégrité du mécanisme de relèvement du niveau d'ambition pour ce qui est des objectifs fixés dans l'Accord de Paris. Elles ont estimé que, lorsqu'ils sont adéquats, les moyens de mise en œuvre multiplient les effets du renforcement de l'action. En outre, certaines entités non parties ont souligné que, pour les prochains bilans mondiaux, la section consacrée aux orientations et à la voie à suivre devrait traiter des caractéristiques des CDN et des stratégies à long terme de développement à faible taux d'émission, et que les orientations issues du bilan mondial devraient être prises en compte lors de la révision des informations nécessaires à la clarté, à la transparence et à la compréhension des CDN.

¹² Décision 1/CMA.5, par. 187.